

AFFICHÉ LE .29/.03/2024.

> 2024/..... Parafe ARRETE N°29/2024

OBJET : PAS D'UTILISATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS ET DU STADE DE LA CHARMARAIE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-11 et suivants et L.2213-1 et suivants,

Vu les dispositions du code pénal ;

Considérant que les conditions climatiques rendent les terrains impraticables ;

ARRÊTE

Article unique : les conditions climatiques rendant les terrains impraticables, le terrain d'honneur du stade des 3 sapins et du stade de la Charmeraie ne peuvent recevoir de match les :

Samedi 30 mars 2024

Et

Dimanche 31 mars 2024

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 29 mars 2024

Le Maire, Jean-François ONETO.

